

VILLERS-POL, le 08 avril 2021

Olivier YZANIC

à

Mesdames et Messieurs les Membres  
du Conseil Municipal

---

**OBJET** : Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2021

---

**PRESENTS** : M. Sébastien OLLIVIER, Mme Véronique PAMART, Mme Christelle MARTEL, M. Xavier DESRUENNE, M. Jean MASSON, M. Olivier YZANIC, Mme Anne GRAVELINE, M. Daniel LOTTEAU, M. Eric DUCLAYE, Mme Pamela MOHAMED, Mme HUART Valérie, M. BUISSE Thierry, Mme BERTON Hélène-Catherine, M. LEULLIETTE Bernard

**EXCUSES** : Mme BLARY Cindy

**PROCURATIONS** : Mme BLARY Cindy à M. LOTTEAU Daniel

Arrivée de Mme PAMART Véronique à 20 H 15

Le conseil municipal nomme Madame Anne GRAVELINE comme secrétaire de séance

### **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CM DU 20/02/21**

Monsieur BUISSE évoque des difficultés à situer les bâtiments de l'école lorsque l'on parle des travaux. Il est proposé d'utiliser les points cardinaux en repérage.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

### **2) Location du cabinet médical**

Madame BUISSE Florence a arrêté son activité d'infirmière libérale en novembre 2020. Selon le bail conclut, six mois restent à payer par la locataire à partir du courrier de résiliation.

Le local loué par Madame BUISSE Florence est partagé par Madame PAMART Véronique infirmière libérale également.

Suite aux discussions que Monsieur le Maire a eu avec Madame PAMART Véronique celle-ci s'est positionnée pour louer la totalité du cabinet.

Monsieur le Maire précise les modalités de location de la maison médicale :

- Madame LEMAIRE Christelle paye un loyer de 500 € pour son cabinet
- Mme PAMART Véronique paiera un loyer de 500 € pour son cabinet

.../

- Madame ALLARD Céline et Madame PAUL Delphine payent un loyer de 250 € chacune pour leur cabinet commun.

A noter que Madame ALLARD Céline a déposé son préavis de résiliation pour juillet 2021, une solution devra être trouvée.

Monsieur le Maire ajoute que le bail en cours ne prend pas en compte les charges, les locations ne remboursent que l'emprunt. La municipalité est déficitaire pour de 4 000 € par an.

Même si la maison médicale rend un grand service à la population, le prochain bail devra inclure les charges pour que la municipalité soit à l'équilibre sur ce point.

Le conseil municipal est d'accord pour lever le préavis et autorise Monsieur le Maire à signer un avenant avec Madame PAMART Véronique, pour qu'elle puisse louer la totalité du cabinet.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

### **3) Carport étang**

Le carport de l'étang qui a déjà fait beaucoup parler continue à nous préoccuper. Monsieur PICCOLI Giovanni propriétaire de la maison contigüe à l'étang (rachetée à M. BAILLEUX Maurice) se plaint du manque de tranquillité lors de l'occupation du carport situé à la limite de sa propriété.

Monsieur PICCOLI Giovanni demande l'autorisation de poser un bardage sur la face du carport qui donne sur sa maison.

Monsieur LOTTEAU Daniel précise qu'il avait été décidé de réaliser ces travaux lors du précédent mandat pour réduire le bruit dû à la pétanque.

Monsieur le Maire n'a toutefois pas trouvé trace des devis ou d'engagements pour les travaux évoqués.

Les nombreuses questions du conseil municipal sur ces éventuels travaux méritent un examen approfondi pour que les choses soient faites dans les normes.

### **4) Délibération SIDEN**

La commune est adhérente au service de défense incendie du Siden, cette contribution annuelle d'environ 6 200 € sert au repérage, à la maintenance et à la création des poteaux d'incendie.

Il nous est demandé de soit fiscaliser cette contribution soit de l'intégrer au budget communal.

Le choix fait l'ancien conseil municipal était de la fiscaliser.

Monsieur le Maire ajoute que le montant de cette contribution augmente tous les ans, comme celle du SDIS (38 000 € en 2020, 40 000 en 2021).

Le conseil municipal se prononce pour continuer la fiscalisation de cette contribution.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

## 5) Délibération Conseil Régional

Monsieur le Maire a contacté le Conseil Régional pour nous aider à financer le surplus de travaux liés à la réalisation de la cantine.

Il est possible de monter un dossier de subvention dans le cadre du plan de relance de la région avec un maximum de 30 % de subvention possible.

Après négociation avec les autres financeurs, Monsieur le Maire confirme que les crédits alloués seront maintenus.

La négociation avec les entreprises pour la réalisation de la cantine a permis de faire baisser le montant des travaux d'environ 40 000 €.

Le conseil municipal décide de demander une subvention au Conseil Régional dans le cadre du plan relance.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

## 6) Tarif dépassement d'horaire de garderie

L'attitude de certains parents qui ont tendance à venir chercher leurs enfants à la garderie en retard, conduisant nos employées à travailler au-delà de leurs horaires et perturbant l'organisation des services et de leur vie privée, nous oblige à proposer un tarif spécifique dissuasif de dépassement d'horaire.

Monsieur le Maire propose un tarif de 10 € par quart d'heure de dépassement dès la première minute.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 2

## 7) Vote du compte administratif

Monsieur le Maire sort.

Monsieur LEULLIETTE Bernard explique à l'assemblée le compte de gestion et le compte administratif

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

## 8) Vote du compte de gestion

Vote du compte de gestion.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Retour de Monsieur le Maire

## **9) Contrat surcroît d'activité**

Le conseil municipal a donné l'autorisation pour une année à Monsieur le Maire d'effectuer des embauches en contrat pour les besoins temporaires.

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des ajustements nécessaires.

Madame COLLERY Clotilde étant toujours en arrêt maladie, l'ajustement avec des bénévoles pour la garderie et la cantine afin de pallier à cette absence n'était plus acceptable, il a été décidé de reconduire Madame BRIATTE Madison jusqu'aux vacances d'été et d'embaucher de Madame GARY Apolline pour 20 heures par semaine en renfort à la garderie et à la cantine jusqu'aux vacances de printemps.

Monsieur BUISSE Thierry nous demande pourquoi Madame COLLERY Clothilde n'a pas eu sa carte de Noël, Monsieur le Maire répond que la carte cadeau est toujours en mairie et que Madame COLLERY Clotilde peut passer la chercher quand elle le souhaite.

Arrivée de Madame PAMART Véronique à 20 H 15.

## **10) Travaux à la Croisette et à la Folie**

Monsieur le maire évoque les travaux effectués : curage des fossés, arasement, réparation des nids de poule.

Monsieur DESRUENNE Xavier nous précise son analyse ce sont des travaux importants qui ont été réalisés.

La route était dégradée aux deux cuvettes : c'est l'accumulation d'eau et le passage des engins et véhicules qui l'ont détérioré.

Pour une cuvette, le fossé d'évacuation avait été comblé et ne pouvait faire son office.

A l'autre cuvette, ce sont les coulées du bassin versant, non retenues qui ont été libérées sur la chaussée.

La mairie a fait cette remise en état.

Nous espérons que cela est compris et que lors de prochaines réunions sur l'érosion, où des aménagements seront proposés, ils seront acceptés et mis en place par les acteurs concernés et ainsi éviter aux villers-polois d'autres dépenses identiques à l'avenir.

Monsieur le Maire annonce qu'il a écrit aux agriculteurs riverains de la chaussée Brunehaut, certains ont des comportements inacceptables et sont informés qu'en cas de dégradations volontaires une plainte sera déposée.

Monsieur LOTTEAU Daniel nous dit que quelques nids de poules de la chaussée Brunehaut ont été rebouchés par les services du département du Nord.

Monsieur le Maire a un peu de mal à comprendre que les services du département rebouchent les trous dans les chemins ruraux alors que leurs voiries sont parfois dans un état calamiteux.

## **11) Questions diverses**

Madame POIRETTE Marie-Françoise a rencontré Monsieur MASSON Jean et Monsieur le Maire et fait une demande pour que la commune lui installe des filets pour éviter que les ballons n'atterrissent dans sa propriété, c'est une demande qu'elle avait déjà faite lors du précédent mandat.

Ces travaux sont estimés à 3 000 €.

Certains conseillers municipaux se demandent au vu des priorités qui sont celles de la commune si cette dépense est légitime.

Monsieur le Maire précise que des filets ont été installés pour d'autres riverains du plateau sportif.

Une réflexion sera engagée.

Projet de jardin aromatique

Porté par Madame BERTON Hélène-Catherine, il se situera près du monument aux morts, il est prévu de mettre une charte en place.

La direction de l'hôpital de Le Quesnoy a sollicité les mairies, afin de faciliter la vaccination au plus de 75 ans avec le Pfizer.

Les personnes intéressées s'inscrivent en mairie et sont recontactées en priorité par l'hôpital.

Nous avons un très bon retour des personnes concernées par cette opération qui saluent la réactivité de l'hôpital.

Une équipe mobile est en cours de constitution pour les personnes ne pouvant se déplacer.

La commune a adhéré à un système d'information gratuit pour les habitants c'est l'application Panneau Pocket, le coût annuel est de 230 €.

Nous espérons toucher un maximum d'habitants pour la transmission d'informations urgentes.

Nous comptons également sur les habitants équipés de Panneau Pocket pour partager l'information avec leurs voisins.



Le Maire :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yzanic', written over a horizontal line.

Olivier YZANIC